



## **Déclaration F.O.-DGFIP en liminaire des discussions sur le statut des agents de catégorie A de la Direction Générale des Finances Publiques lors du CTP Ministériel du 18 mai 2010**

Le 25 novembre 2009 le Directeur Général des Finances Publiques adressait à ses cadres un message dans lequel il expliquait notamment :

*« J'attends beaucoup de vous et je compte sur vous »  
« J'attends beaucoup de vous, car votre implication personnelle, votre mobilisation, sont les clés essentielles pour le succès de la fusion ».  
« La conduite et l'accompagnement des chantiers de la fusion , l'émergence de nouveaux métiers, la progression des enjeux sont autant de facteurs qui assurent à chaque cadre , quelle que soit sa filière d'origine, des perspectives professionnelles dignes d'intérêt ».*

Pour F.O.-DGFIP, demander aux cadres plus d'engagement, plus d'implication dans les processus en cours, cela doit se traduire de manière concrète dans le statut par un meilleur déroulement de carrière.

Or le projet présenté ne correspond pas à ces attentes.

En effet, rien n'est fait pour les Inspecteurs, pour lesquels nous revendiquons la création d'un treizième échelon doté de points d'indices supplémentaires, ainsi que la réduction de la durée des échelons.. Le projet de décret modifiant le décret n° 82-1038 du 6/12/1982 relatif à l'emploi d'Inspecteur Vérificateur Spécialisé, étendant son bénéfice à d'autres missions ne saurait répondre à notre demande, puisque le gain indiciaire est toujours limité au même échelon.

La création du grade d'Inspecteur Divisionnaire, divisé en deux classes, n'apporte aucune amélioration, voire des régressions, au déroulement de carrière que connaissaient les cadres de l'ex-DGCP lors du passage aux grades de RP/TP/TP1. En effet si les 2 premiers échelons de la classe normale sont dotés des mêmes indices que les 2 échelons de RP, sur les mêmes durées, l'accès au 4<sup>ème</sup> échelon, permettant d'atteindre l'indice 901, équivalent à TP se fera en 25 ans 6 mois, au lieu de 23 ans 9 mois, soit 1 an 9 mois supplémentaires.

Le passage à Inspecteur Divisionnaire hors classe à partir du 3<sup>ème</sup> échelon de classe normale au 1<sup>er</sup> échelon du hors classe, alors qu'il s'opérera suite à une sélection, n'a rien d'une promotion puisqu'il se fera à indice égal 864. Pas plus que le passage à partir du 4<sup>ème</sup> échelon de classe normale 901 pour atteindre le 2<sup>ème</sup> hors classe 916. Enfin pour atteindre l'indice sommital de ce grade 985, il faudra attendre 26 ans 6 mois, allongeant de 3 mois la carrière.

C'est pourquoi F.O.-DGFIP revendique :

- la linéarité dans le grade d'Inspecteur Divisionnaire, à l'instar de ce qui est prévu pour les Inspecteurs Principaux.
- le raccourcissement de la durée des échelons dans ce grade
- l'accès à l'indice sommital 1015

Pour les Inspecteurs Principaux nous revendiquons également l'indice terminal 1015 et l'accès direct à la HEA pour les Administrateurs Adjoints.

Enfin, afin de reconnaître la valeur professionnelle, la technicité, les qualités d'adaptations de l'ensemble des agents de la DGFIP, F.O.-DGFIP revendique la revalorisation générale des carrières par l'augmentation de 50 points d'indice minimum de la grille indiciaire. Voilà ce qui serait ambitieux !